



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 25 juillet 2008  
12233/08 (Presse 222)

**PREMIER SOMMET UE-AFRIQUE DU SUD  
BORDEAUX, 25 JUILLET 2008**

1.	Déclaration conjointe .....	2
2.	Déclaration relative à la lutte contre le changement climatique .....	8
3.	Déclaration relative au secteur privé .....	12

**P R E S S E**

---

## 1. DECLARATION CONJOINTE

### **Déclaration conjointe du président de l’Afrique du Sud M. Thabo Mbeki, du président de la République française M. Nicolas Sarkozy en tant que président du Conseil de l’Union européenne et du président de la Commission M. Jose Manuel Barroso à l’occasion du premier sommet UE-Afrique du Sud**

Les présidents Mbeki, Sarkozy et Barroso se sont réunis aujourd’hui et sont convenus de la déclaration conjointe suivante :

#### Partenariat stratégique UE-Afrique du Sud :

Les présidents se sont félicités que, depuis la création d’un partenariat stratégique entre l’Afrique du Sud et l’UE en mai 2007, les relations bilatérales aient évolué vers un partenariat approfondi mutuellement bénéfique, fondé sur un dialogue politique et une coopération renforcés dans un large éventail de secteurs, notamment économique. Ce partenariat reflète les valeurs et les intérêts communs de l’Afrique du Sud et de l’UE et constitue un instrument pour mettre en œuvre conjointement leur volonté commune de promouvoir la liberté, la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde, et en particulier en Afrique.

Les présidents sont convenus de renforcer leur coordination et leur coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité, en tenant des réunions régulières entre le Comité politique et de sécurité de l’UE et l’Afrique du Sud.

Les présidents ont identifié les domaines potentiels suivants en vue d’une future coopération bilatérale renforcée : énergie, espace, transports, santé, TIC, migrations et dialogue social.

Les présidents ont salué la récente participation de l’Afrique du Sud aux programmes cadres de recherche de l’UE grâce auxquels des chercheurs sud-africains prennent part à plus de 170 projets soutenus par des investissements directs de l’UE en Afrique du Sud d’un montant supérieur à 20 millions d’euros. Ils ont pris note des 30 millions d’euros d’aide budgétaire sectorielle alloués à l’Afrique du Sud pour renforcer les actions scientifiques et technologiques destinées à lutter contre la pauvreté.

Les présidents ont également salué le succès de la conférence scientifique « Recherche sur l'eau et développement durable » organisée en marge du sommet et sont convenus des principales orientations en vue de renforcer la coopération en matière de recherche, à l'appui du partenariat « Sciences, société de l'information et espace » de la stratégie commune UE-Afrique, ainsi que du nouveau protocole sur les sciences et la technologie de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

Les présidents se sont félicités de la possibilité désormais offerte aux étudiants et universitaires sud-africains de participer au programme Erasmus Mundus et de s'inscrire dans des universités européennes.

Les présidents sont convenus d'ouvrir la voie à une coopération douanière renforcée, en commençant par le lancement d'un projet de coopération douanière destiné à échanger les bonnes pratiques dans de nombreux domaines, notamment la mise en œuvre du Cadre de Normes SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes.

#### Questions régionales / de sécurité :

Les deux parties se sont félicitées de l'adoption de la stratégie commune UE-Afrique lors du deuxième sommet UE-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne les 9 et 10 décembre 2007, et se sont déclarées déterminées à œuvrer en faveur de sa mise en œuvre complète. Ainsi, les présidents ont salué l'intention de l'Afrique du Sud et de l'UE de s'employer à renforcer la coopération entre l'UE et l'UA afin de promouvoir la paix et la sécurité sur le continent africain, condition essentielle au développement. À cet égard, les présidents ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'ensemble de la région des Grands Lacs et se sont engagés à poursuivre leur coopération afin d'améliorer les perspectives de paix durable au Burundi.

Les présidents se sont également félicités de l'adoption par l'UE du Programme d'action de l'UE concernant les OMD.

Les présidents ont procédé à un échange de vues sur l'actualité au Zimbabwe. Ils ont exprimé leurs préoccupations devant la situation actuelle et ses effets négatifs sur la sous-région. Compte tenu des rapports négatifs des observateurs de la SADC, de l'UA et du Parlement panafricain concernant le second tour des élections le 27 juin 2008, ils ont également souligné la nécessité d'instaurer un environnement propice à la démocratie.

L'UE a rappelé qu'elle souhaitait voir former un gouvernement de transition respectant pleinement la volonté du peuple zimbabwéen telle qu'elle s'est exprimée le 29 mars 2008, le Mouvement pour le changement démocratique et M. Tsvangirai étant arrivé en tête des élections présidentielles, en vue de l'organisation rapide d'élections libres, équitables et démocratiques. L'UE a rappelé les conclusions du CAGRE dans lesquelles elle se déclare prête à prendre de nouvelles mesures en l'absence d'évolution positive dans les semaines à venir.

L'Afrique du Sud a souligné la nécessité pour toutes les parties de respecter le droit du peuple zimbabwéen à déterminer son avenir sans ingérences extérieures et que la tâche la plus urgente consistait désormais à aider les dirigeants zimbabwéens, au-delà des divisions politiques, à négocier un accord qui permettrait au Zimbabwe de relever ses défis.

Les présidents se sont félicités de l'engagement du président Mbeki à jouer le rôle de médiateur dans le processus de négociation entre les parties, afin d'aboutir rapidement à un règlement. Les présidents ont salué la signature d'un mémorandum d'entente le 21 juillet 2008 à Harare, conforme à la résolution adoptée par l'UA lors de son sommet de Charm-el-Cheikh le 1er juillet 2008, qui constitue une première étape vers un accord entre les parties reflétant la volonté du peuple zimbabwéen. Les présidents ont appelé à la cessation immédiate des violences et à la levée de toutes les restrictions concernant la distribution de l'aide humanitaire, conformément aux engagements pris dans ce mémorandum d'entente. Ils ont également appelé les parties zimbabwéennes à agir de manière urgente et à coopérer de bonne foi en vue du succès des négociations.

Les présidents ont réaffirmé leur attachement à la stabilité et à l'intégrité du Soudan.

Les présidents ont souligné la nécessité pour toutes les parties d'engager un processus politique ouvert pour parvenir à une paix durable au Darfour, et ont salué la nomination récente de M. Bassole en qualité de médiateur conjoint Nations Unies-Union africaine pour le processus de paix au Darfour.

Les présidents ont appelé au déploiement rapide de la Mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD), afin de mettre un terme aux souffrances de la population du Darfour, notamment des femmes et des enfants. Les présidents ont condamné les attaques récentes menées contre les forces de maintien de la paix, qui ont fait sept morts et vingt-deux blessés.

Les présidents ont exprimé leur soutien aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment la ratification de la loi électorale, qui ouvre la voie à l'organisation d'élections générales prévues en juillet 2009. Ils ont également apporté leur appui à l'accord entre le Parti du congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan relatif à la « Feuille de route pour le retour des personnes déplacées et l'application du Protocole relatif à l'Abyei », qui vise à trouver une solution durable pour régler le litige frontalier dans la région de l'Abyei.

En ce qui concerne la Cour pénale internationale, les présidents ont souligné qu'il importait de mettre fin à l'impunité au Darfour.

Compte tenu de la dimension régionale de la crise du Darfour, et concernant le Tchad oriental et la République centrafricaine, les présidents ont pris note que l'opération EUFOR Tchad/RCA constituait une importante contribution de l'UE, pour l'amélioration de la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées.

La réunion a également abordé la question des migrations dans l'optique de promouvoir une compréhension mutuelle et la coopération en la matière. Les deux parties reconnaissent les défis pluridimensionnels que pose la question migratoire, et la nécessité de travailler en coopération pour y faire face. Les deux parties sont convenues que les migrations nécessitaient une approche globale, et ont salué l'idée de mettre en place un dialogue structuré portant sur des enjeux tels que les migrations légales et illégales, y compris les règles d'entrée et le respect de la dignité et des droits des migrants, le renforcement des capacités ainsi que les liens entre migrations et développement.

Les présidents ont également évoqué plusieurs crises internationales, notamment le processus de paix au Moyen-Orient, dans lequel les deux parties ont reconnu le rôle positif joué par l'autre partie. Les deux parties ont exprimé leur soutien aux négociations post-Annapolis entre les dirigeants israéliens et palestiniens. Les deux parties ont salué d'autres contributions constructives, notamment l'Initiative de paix de la Ligue arabe. Elles ont de nouveau appelé les négociateurs israéliens et palestiniens à atteindre l'objectif d'établir avant la fin 2008 un État palestinien viable, existant côte à côte et en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, conformément à la déclaration d'Annapolis sur la paix au Moyen-Orient.

## Partenariat économique :

Les deux parties ont reconnu le rôle positif que l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC) continue de jouer pour accroître les échanges entre l'Afrique du Sud et l'UE, créer de nouveaux domaines de coopération et instituer un nouveau cadre de développement. Elles se sont félicitées de la révision entreprise en 2007 et espèrent la voir prochainement adoptée.

Dans le prolongement des discussions entre les participants lors du sommet de Lisbonne, les présidents ont engagé un échange de vues ouvert et franc sur l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et le groupe de pays de la SADC participant à l'APE.<sup>1</sup> L'UE comme l'Afrique du Sud souhaitent que l'APE entre l'UE et la SADC favorise le développement et l'intégration régionale en Afrique, notamment dans les pays de la SADC et de la SACU. Les présidents ont confirmé leur volonté de rapprocher les points de vue et de parvenir à un accord équilibré et bénéfique à toutes les parties.

Conformément aux principes de la stratégie commune UE-Afrique et du NEPAD, les présidents ont souligné le rôle potentiellement moteur du secteur privé dans le développement de l'Afrique. Les présidents ont évoqué les défis à relever pour rendre le climat des affaires en Afrique plus propice à l'investissement, à la création d'emplois, à la croissance et au développement durable, et ont adopté sur ce sujet la déclaration politique conjointe annexée. À cet égard, ils ont mis l'accent sur le renforcement des investissements dans les secteurs suivants : l'énergie, les TIC, l'eau, l'agriculture et les transports. Ils ont également reconnu que l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des marchés de capitaux en Afrique était un moteur important pour la croissance du secteur privé. Les présidents ont également salué le rôle joué par la Banque européenne d'investissement, le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures, la Banque africaine de développement et la Corporation de développement industriel d'Afrique du Sud pour favoriser l'investissement en Afrique.

Les deux parties demeurent attachées à conclure le cycle de Doha conformément au mandat et aux objectifs de développement définis dans la Déclaration de Doha. Les présidents ont reconnu l'importance du cycle de Doha pour promouvoir la croissance économique mondiale et favoriser l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial dans des conditions justes et équitables. L'Afrique du Sud a souligné que, pour voir aboutir les négociations, il était indispensable de conclure sur l'accès au marché des produits non agricoles un accord équitable et proportionné qui ne porte pas préjudice au développement industriel. Les deux parties se sont déclarées prêtes à s'engager davantage dans ce processus afin de résoudre de manière constructive les divergences qui subsistent entre les membres de l'OMC.

---

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie et Swaziland.

Les conséquences de la hausse des prix des produits alimentaires pour le monde en développement ont également été discutées.

#### Enjeux mondiaux :

Le changement climatique constitue un enjeu vital pour l'humanité, et doit, en tant que tel, être traité par les pays en développement comme par les pays développés, dans le respect des principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

Les présidents ont souligné leur attachement commun aux objectifs et aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Ils ont réaffirmé leur profonde détermination à conclure les négociations sur un accord international renforcé relatif au changement climatique d'ici 2009 et ont décidé de publier la déclaration politique annexée.

Les présidents ont souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité et la sécurité énergétiques et ont recommandé un renforcement de la coopération dans ce domaine, en s'appuyant sur le groupe de travail sur le charbon, le charbon propre et la capture et le stockage du carbone nouvellement créé. Les présidents sont convenus de mettre en place un Forum de dialogue sur l'énergie, destiné à superviser ces groupes de travail, à donner un cadre aux contacts bilatéraux et à encourager et faciliter de nouvelles coopérations dans des domaines comme l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'Afrique du Sud a remercié la France d'avoir accueilli le tout premier sommet entre l'UE et l'Afrique du Sud.

## **2. DECLARATION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Nous reconnaissons que le changement climatique est un grave défi mondial qui implique la responsabilité commune d'agir de manière urgente et en coopération. Dans ce contexte, nous soulignons notre attachement commun aux objectifs et principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto. Nous sommes d'accord sur la nécessité de faire aboutir des négociations sur un accord international efficace et renforcé pour le régime des changements climatiques d'après 2012 d'ici la fin de 2009.

Nous affirmons la nécessité urgente de travailler en étroite coopération à la mise au point de tous les éléments d'un accord sur le régime des climats au-delà de 2012. Nous soulignons ensemble la nécessité de mobiliser la volonté politique d'agir plus fermement en matière de changement climatique et d'étudier de quelle manière le cadre international pourrait faciliter cette action.

Afin d'éviter les effets les plus néfastes du changement climatique, tous les pays doivent assumer leur juste part de responsabilité pour limiter l'augmentation de la température du globe à moins de 2°C, conformément aux principes, inscrits dans la CCNUCC, d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Dans ce contexte, nous reconnaissons qu'une transition à l'échelle mondiale vers une économie et une société sobres en carbone est essentielle et que cette transition est abordable et réalisable.

Nous notons que la transition offre de nombreuses opportunités de développement pour le secteur économique de l'environnement et requiert des efforts considérables visant à promouvoir des modèles de consommation et de production durables, ainsi que des modes de vie respectueux de l'environnement. Etant donné la nature mondiale du défi que représentent les changements climatiques, nous notons en outre que cette transition vers une économie sobre en carbone et durable requiert un accord renforcé, équitable et efficace sur les changements climatiques mondiaux qui permette et soutienne une coopération à long terme, aux niveaux national, régional et international.

Nous soulignons en conséquence que cet accord international doit se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles, telles que présentées dans le 4ème Rapport d'évaluation du GIEC, qui attire l'attention sur la nécessité d'une volonté commune de parvenir à un développement équitable et durable, comprenant une projection globale à long terme d'émissions atteignant un niveau maximum au cours des 10-15 prochaines années et déclinant d'au moins 50% d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 1990.

Nous soulignons de plus que, pour que cette vision commune et cet objectif global à long terme soient crédibles, il faut que les pays développés montrent l'exemple en s'engageant à atteindre des objectifs ambitieux et comparables de réduction d'émissions juridiquement contraignants. A cet égard, nous appelons la communauté internationale à étudier les objectifs les plus ambitieux figurant dans le 4ème Rapport d'évaluation du GIEC, qui indique la nécessité, pour l'ensemble des pays développés, de se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions, dans une proportion de 25% à 40% d'ici à 2020, et de 80% à 95% d'ici à 2050, ainsi que des réductions d'émissions à des niveaux inférieurs aux trajectoires tendancielle dans certaines régions en développement d'ici 2020, et des réductions d'émission substantielles à des niveaux inférieurs aux trajectoires tendancielle dans toutes les régions en développement d'ici 2050.

Nous sommes conscients qu'une initiative de cette nature de la part de seuls pays développés serait insuffisante ; elle devra également entraîner une importante contribution à l'effort global de la part des pays en développement, sous la forme d'actions mesurables, vérifiables et pouvant faire l'objet de rapports, de nature à réduire substantiellement leurs émissions pour atteindre des niveaux inférieurs aux trajectoires d'émission tendancielle. Nous notons en outre que l'amélioration des mesures d'atténuation prises par les pays en développement sera soutenue et rendue possible grâce à l'aide des pays développés sous la forme de technologies, de financement et de renforcement des capacités, fournie de manière mesurable, vérifiable et pouvant faire l'objet de rapports.

Nous confirmons que les pays développés doivent s'engager à augmenter leur financement pour fournir des fonds nouveaux, adéquats et prévisibles destinés à des actions d'adaptation et d'atténuation et au développement, déploiement et transfert des technologies qui les accompagnent. Nous soulignons que certains des instruments pouvant être considérés comme faisant partie de l'architecture financière et technologique jusqu'à 2012 et au-delà incluent un marché international du carbone élargi, notamment le développement de l'échange de permis d'émissions et l'amélioration du Mécanisme de développement propre; des mécanismes de financement innovants ainsi que le mécanisme financier de la Convention. Des cadres d'action favorables spécifiques au climat aux niveaux international, régional et national sont jugés essentiels à cet égard.

Nous prenons acte de la baisse des émissions de l'UE (-10,8% par rapport aux niveaux de l'année de référence) et des efforts de l'UE pour réduire encore ses émissions, en particulier en ce qui concerne son récent "ensemble de propositions concernant les changements climatiques et les énergies renouvelables" qui répond aux ambitieux engagements de l'Union européenne à lutter contre le changement climatique et à promouvoir les énergies renouvelables jusqu'en 2020 et au-delà. Nous saluons également l'engagement unilatéral de l'UE à réduire d'ici 2020 ses émissions globales à un niveau inférieur d'au moins 20% au niveau de 1990, ainsi que sa volonté de porter cette réduction à 30%, en vertu d'un nouvel accord international sur les changements climatiques, si d'autres pays développés font des efforts comparables. Nous prenons acte de l'objectif de l'UE de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2020.

Nous reconnaissons que l'Afrique du Sud s'est engagée à entreprendre, au niveau national, des actions d'atténuation appropriées mesurables, vérifiables et faisant l'objet de rapports, dans le cadre d'une politique de développement durable. Nous notons qu'un renforcement des mesures d'atténuation mises en œuvres par l'Afrique du Sud afin que ses émissions dévient de manière substantielle des trajectoires tendancielle bénéficiera du soutien des pays développés en termes de technologies, de financements et de renforcement des capacités.

L'étude et la planification du Scénario d'atténuation à long terme (LTMS) d'Afrique du sud prépareront le terrain pour la politique sud-africaine à long terme en matière de changement climatique et serviront finalement de base à un ensemble de mesures législatives, réglementaires et fiscales destinées à donner effet à cette politique.

Les deux parties sont d'accord pour réfléchir à des incitations appropriées en vue de mesures d'atténuation et d'adaptation. Nous sommes d'accord en outre pour échanger des informations sur des choix politiques s'agissant de possibilités gagnant-gagnant d'adaptation et de réductions d'émissions, par ex. des mesures de rendement énergétique et les efforts de règlement du problème des obstacles à la mise en œuvre.

Nous sommes convenus d'améliorer les échanges en matière de stratégies nationales de lutte contre le changement climatique et d'étudier les besoins et les instruments pour une coopération financière et technique accrue.

Nous sommes d'accord pour coopérer, notamment, dans les domaines du développement respectueux du climat, de l'adaptation, des énergies renouvelables, de la recherche et du développement ayant une incidence sur le climat, et de la mise au point de mécanismes innovants de marché du carbone, pour offrir de plus fortes incitations au déploiement de technologies commerciales.

Nous sommes convenus de coopérer et de prendre des mesures énergiques pour favoriser le développement, le déploiement et la diffusion de technologies sobres en carbone. Les deux parties travailleront ensemble pour faire en sorte que ces technologies deviennent abordables, en particulier les choix énergétiques. A cet égard, nous sommes d'accord pour étudier les possibilités de coopérer dans le domaine de la technologie pour un charbon à émissions presque nulles au moyen de la capture et du stockage géologique du carbone.

Nous sommes également convenus de coopérer en matière de capacités dans le domaine de la politique et des mesures de suivi et de compte rendu aux fins de mettre en place des systèmes de suivi et de comptes-rendus et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations. Nous sommes convenus également de coopérer dans des activités visant à éviter la déforestation, ainsi que de reboisement et de boisement.

Nous savons que, même si nous parvenons à limiter le réchauffement climatique à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux pré-industriels, la communauté mondiale souffrira néanmoins des changements climatiques inévitables, et que par conséquent l'adaptation doit être considérée comme aussi importante que l'atténuation. Nous reconnaissons le rôle prépondérant des pays développés pour soutenir des mesures d'adaptation efficaces dans les pays en développement.

Dans ce contexte, nous concluons que l'inclusion du changement climatique dans les stratégies de planification et de développement et dans tous les processus pertinents de prise de décisions à tous les niveaux de la société est un élément important pour une adaptation efficace au niveau national, tout en reconnaissant aussi que les mesures d'adaptation utiles pour protéger les biens et services publics mondiaux et régionaux, sont une priorité essentielle de l'action commune de la communauté internationale.

Nous affirmons que nous continuerons à travailler dans le cadre du Forum Commission européenne-Afrique du Sud pour l'Environnement et le Développement durable et son groupe de travail sur le changement climatique, et notons que cette coopération renforcera la coopération et le dialogue sur le changement climatique, notamment l'énergie propre, et favorisera un développement durable dans des domaines de coopération déterminés d'un commun accord. En outre, l'engagement est confirmé de continuer à travailler dans le cadre de la stratégie UE-Afrique et son partenariat UE-Afrique sur le changement climatique, aux fins de bâtir un programme commun sur les mesures de lutte contre le changement climatique, et de s'attaquer aux problèmes de la dégradation des sols et de l'aridité croissante.

### **3. DECLARATION RELATIVE AU SECTEUR PRIVE**

Le secteur privé est un partenaire important pour engendrer la croissance et le développement durable dans le monde entier. En conséquence, il doit être associé à toutes stratégies mises en œuvre en vue de réduire la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Conformément à la stratégie commune UE-Afrique, l'Afrique du Sud et l'UE soutiennent la mise en place d'un cadre favorable, régulateur et propice à l'entreprise, aux échanges ainsi qu'à des investissements et des innovations appropriés. Il incombe aux Etats de définir et de mettre en œuvre des cadres et systèmes réglementaires transparents de bonne gouvernance. Le secteur privé doit être encouragé à adopter les principes du Pacte mondial des Nations Unies et à se conformer au droit local, contribuant ainsi au développement des communautés locales et à la protection de l'environnement.

À cet égard, les deux parties coopéreront en matière de recherche et de développement, de transfert de technologie, de développement du secteur agricole, d'infrastructures de qualité et de développement des compétences afin d'appuyer le processus d'industrialisation. Il convient également de noter que le développement du secteur privé dépend des investissements dans des infrastructures essentielles (notamment les télécommunications, l'énergie, les transports et l'eau). Ces efforts devraient être étayés par les objectifs du NEPAD ainsi que par des stratégies adéquates de croissance et de développement économique des pays africains.

La République d'Afrique du Sud et l'Union européenne ont souligné la nécessité de projets d'investissement et de financements appropriés répondant aux besoins de l'Afrique. Les parties ont réaffirmé l'importance de la « meso-finance » et du micro-crédit pour le développement des petites et moyennes entreprises, notamment du capital-risque pour les entrepreneurs africains dans le secteur des sciences et des technologies. Les deux parties souhaitent aussi apporter leur total soutien au développement de marchés financiers qui offriront aux entreprises africaines un accès plus facile aux ressources financières nécessaires pour générer de nouveaux projets.

L'Union Européenne et l'Afrique du Sud reconnaissent que des mesures doivent être prises pour optimiser l'impact du développement du secteur privé sur la réduction de la pauvreté. Elles encouragent en conséquence les initiatives destinées à densifier le réseau de PME, qui sont des sources majeures d'emploi et à assurer le développement durable de tous les types d'entreprises agricoles, des exploitations familiales aux grandes entreprises agricoles et agroalimentaires, étant donné qu'elles jouent un rôle clé dans toute politique de sécurité alimentaire, de préservation des ressources naturelles et de gestion des sols.

Enfin, dans un contexte de mondialisation, l'économie de la connaissance doit contribuer pleinement au développement de l'Afrique. Cela implique d'encourager le développement d'activités et de partenariats dans les secteurs des nouvelles technologies et de faciliter les transferts de technologie et les recherches en collaboration entre grandes entreprises et PME. A cet égard, l'Union Européenne et l'Afrique du Sud reconnaissent la nécessité de soutenir le développement de grandes et petites entreprises dans les secteurs de croissance (TIC, eau, technologies de l'énergie et de l'environnement, recherche biomédicale, transports, espace et industrie agroalimentaire etc.). Cela requiert un renforcement des capacités de génération de connaissances et d'innovation qui encouragent l'investissement et les échanges, notamment dans les secteurs agricole et industriel.

---